

Montreuil, le 8 juin 2026

La réforme de la formation initiale des enseignants, avec des concours placés à Bac+3, suivis de deux années comme élève fonctionnaire, puis fonctionnaire stagiaire qui se déroulent toujours dans le cadre d'un master.

### **Un début de carrière en dessous du SMIC**

Durant leur année de M1, les lauréats issus de L3 seront placés en situation d' « élèves fonctionnaires », à l'indice majoré 366. Alors qu'ils auront réussi un concours du plus haut niveau de la fonction publique (catégorie A) et qu'ils seront confrontés aux frais liés à leur nouvelle résidence, pour beaucoup loin de leur lieu d'étude en L3, ils seront payés 13 points en dessous de l'indice majoré 379, qui correspond au SMIC (1867,02 € brut par mois) !

### **Une transition destructrice de postes**

Comme des étudiants de M1 et de M2 étaient déjà engagés dans la préparation du concours à Bac+5, des concours parallèles ont été mis en place, à Bac + 3 et à Bac+5. Hors disciplines où les concours ont été fixés aux mêmes dates, des étudiants de M1 et de M2 avaient donc la possibilité de concourir en même temps que les L3. Le résultat, prévu par la FNEC FP-FO, est un gâchis de postes. Ainsi, pour les CAPES, à l'issue de l'admissibilité, environ 15 % des candidats ont une double admissibilité (1195 sur 7830 postes).

### **Des mobilités forcées pour les L3 lauréats**

Après le concours en fin de L3, en certains cas rien n'est prévu pour que des étudiants de L3 lauréats du CAPES puissent poursuivre en master dans leur académie : c'est vrai, entre autres, dans plusieurs disciplines à petits effectifs (langues autres que l'anglais) ou pour la philosophie en Île-de-France (seule l'INSPE de l'académie de Paris accueillant les lauréats). Dans certains cas ceci peut avoir des conséquences dramatiques, ainsi, à la Martinique, aucune place n'était prévue pour les lauréats des CAPES d'histoire-géographie, de lettres modernes et d'arts plastiques : ce serait l'expatriation forcée ! La mobilisation de tous, avec le soutien de FO ESR au niveau national, a contraint l'Université des Antilles à revoir sa copie et à rétablir les parcours de master concernés.

### **Des impasses pour les L3 non lauréats**

Quant aux non-lauréats de fin de L3, beaucoup risquent de se retrouver éjectés de leur université faute de parcours prévu pour eux en master : tel est le cas pour presque toutes les disciplines dans les académies de Paris-Créteil-Versailles. En Éducation physique et sportive, ce sont plus de 3000 étudiants qui sont actuellement sans possibilité de poursuite d'études en master !

Face à ce véritable saccage de l'accès à la profession enseignante, la FNEC FP-FO revendique :

- > Aucune perte de postes. Mise en place de listes complémentaires pour pourvoir tous les postes prévus par addition des concours L3 et des concours M2 !
- > Des possibilités de poursuite en master pour tous les lauréats des concours, dans chaque département pour les PE, dans chaque académie pour les lauréats des concours du second degré !
- > Des possibilités de poursuites d'études en master pour tous les non-lauréats, dans toute université préparant aux concours !
- > Aucun enseignant payé en dessous du SMIC ! Placement des élèves fonctionnaires au minimum à l'indice majoré 400 !
- > Égalité devant le concours. Abandon de la licence « PE » et du concours spécial !